



## Pension alimentaire et réévaluation

Par **passy**, le **08/01/2013** à **20:06**

Bonjour,

Je verse une pension alimentaire de 500,00 euros pour mes deux enfants depuis 1996. Ce qui m'a toujours semblé normal. Seulement je viens de m'apercevoir que mes enfants agés de 24 et 22 ans ne touchent plus leur pension mais que c'est la maman qui s'en sert. Ma fille vit dans son appartement et travaille. Mon fils domicilié chez moi ne souhaite pas travailler et ne s'inscrit nul part pour trouver du travail. Il est rentré dans un conservatoire de musique et a fini par abandonner au bout d'un mois ! C'est une grande bataille que je livre avec lui car à 24 ans j'estime qu'il est grand temps de travailler ou de poursuivre ses études!

Je souhaiterais savoir s'il serait possible de faire annuler la pension de ma fille qui me dit qu'elle est d'accord et faire réévaluer celle de mon fils ? De plus comment faire pour que cette pension lui soit attribuée directement sans passer par sa mère ?

Merci de votre réponse

Passy

Par **cocotte1003**, le **09/01/2013** à **08:58**

Bonjour, pour tout ce qui touche, en changement , vous devez saiiir le jAf, avec ou sans avocat. Commencez par demander à la mere les justificatifs de la situation exact de vos enfants, ceci par LRAR, cordialement